Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-48_2025-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-cinq le 19 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Marie-Noëlle RAUDE, Yann LE GUEVELLO, Sandrine JUHEL, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Yvonne LE TERRIEN, Michel JAFFRELOT.

Absents excusés : Audrey AUFFRAY-FAVRE,

Monsieur Erwan L'HEREEC a été nommé secrétaire de séance.

N° 48-2025 : CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES DU MORBIHAN (CIDFF 56)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des éléments suivants :

A l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, de nombreux dispositifs ont vu le jour afin d'améliorer la prise en charge des victimes de violences. Le dispositif expérimenté sur le territoire de l'agglomération lorientaise, comprenant notamment un lieu d'accueil baptisé « L'Ecoutille » qui a ouvert le 04 octobre 2021, fait partie intégrante des réponses apportées sur le territoire morbihannais.

Suite à un bilan positif de cette expérimentation, l'ensemble des communes de l'Agglomération de Lorient et de Blavet Belle-vue Océan Communauté, s'est engagé auprès des services de l'État, du Département et la Caisse d'Allocations Familiales, pour soutenir le fonctionnement de ce dispositif dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et plus largement aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

L'évaluation des quatre premières années de fonctionnement, confirme l'adéquation des services aux besoins du territoire. S'organisant autour d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, le dispositif local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes vise d'une part à renforcer la réponse et l'accueil de proximité des victimes, d'autre part à recenser les services déjà existant dans les domaines du droit, du logement, de la citoyenneté, de l'insertion, de la santé et de la solidarité, afin de mutualiser l'offre territoriale et lui donner davantage de lisibilité, et enfin à coordonner les services existants pour assurer un continuum de prise en charge des victimes

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-48_2025-DE

En conséquence, lors du dernier comité de pilotage du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes des territoires de Lorient Agglomération et de Blavet Bellevue Océan Communauté, il a été proposé de renouveler la convention triennale et de réévaluer le soutien financier des partenaires comme suit :

Coût du dispositif	**270 000 €**
Répartition des financements	
État	74 060 €
Conseil Départemental du Morbihan	49 380 €
Caisse d'Allocations Familles	49 380 €
Communes de Lorient Agglomération et de Blavet Bellevue Océan Communauté	93 867 €
Communauté d'agglomération de Lorient	3 313 €

La répartition des financements des communes est établie au prorata de leur nombre d'habitants
La population municipale prise en compte reste la même sur la durée de la convention. La part par habitant représente 0,42 € de la population totale (avec pour les communes de Lorient Agglomération, une contribution budgétaire à hauteur de 0,40 € par les communes et un complément de la Communauté d'Agglomération de 0,02 € par habitant).

Communes	**Population municipale**	**Quote-part par commune**
Brandérion	1 507 €	609 €
Bubry	2 312 €	934 €
Calan	**1 289 €**	**521 €**
Caudan	7 273 €	2 938 €
Cléguer	3 465€	1 400 €
Gâvres	703€	284 €
Gestel	2 659 €	1 074 €
Groix	2 263 €	914 €
Guidel	12 543€	5 067 €
Hennebont	16 275€	6 574 €
Inguiniel	2 245€	907 €
Inzinzac – Lochrist	6 760€	2 731 €
Lanester	23 691€	9 570 €
Languidic	8 210€	3 317 €
Lanvaudan	818€	330 €
Larmor-Plage	8 571€	3 462 €
Locmiquélic	4 198 €	1 696 €
Lorient	59 653 €	24 097 €
Ploemeur	19 499€	7 877 €
Plouay	5 911€	2 388 €
Pont-Scorff	4 104€	1 658 €
Port-Louis	2 793€	1 128 €
Quéven	9 152 €	3 697 €
Quistinic	1 442€	583 €
Riantec	5 878 €	2 374 €
Kervignac	6 966 €	2 922€
Merlevenez	3 203 €	1 344 €
Nostang	1 626 €	682€
Plouhinec	5 354 €	2 246 €
Sainte-Hélène	1 294€	543 €
TOTAL	**231 657€**	**93 867€**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-48_2025-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider** le renouvellement de la convention cadre pluriannuelle de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes 2026 – 2028,
- **D'approuver** le montant annuel de la participation de la commune de Calan soit **521€**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Erwan L'HEREEC

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le …23. DEC. 2025
De la publication le …23. DEC. 2025
Fait à Calan, le 23 DEC. 2025
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)